

ZAC DES MURONS - ATELIER DE CONCERTATION pour les habitants

Du mardi 1^{er} décembre 2015

Lieu : l'Escale à Veauche

Communication à destination des habitants :

1. Envoi de flyers dans les boites aux lettres sur le secteur sud de Veauche
2. Envoi d'un courrier d'information aux personnes ayant adressés un courrier aux collectivités ou ayant laissés leurs coordonnées sur le registre de la réunion publique du 25 juin 2015
3. Diffusion du Flyer sur le journal local

Organisation de l'Atelier :

- Liste de présence à compléter en libre accès
- Présentation du déroulé de l'Atelier par un document en projection et animé par l'équipe
- Sur les tables, photo aérienne et plan d'aménagement des orientations de projet
- Questionnaire à remplir à disposition pour les participants
- 3 thèmes sont proposés en atelier : Habiter à Veauche : point fort/point faible, la circulation, les franges du quartier
- Il a été proposé que 2 habitants présents à cet atelier en fasse la restitution aux élus lors de la prochaine réunion de concertation (date non fixée à ce jour). Ils n'ont pas été nommés à ce jour.

Panneaux de présentation par thème exposés dans la salle :

- le contexte règlementaire
- Le contexte environnemental
- La circulation, les flux
- Les franges du projet
- La photo aérienne du site et son environnement Veauche et Andrézieux-Bouthéon

1/ Restitution de l'atelier

L'atelier a commencé à 19 heures et s'est terminé à 23 heures. Plus de 100 personnes étaient présentes.

L'atelier a débuté par le rappel de la démarche du projet, des grandes orientations du projet ainsi que du contexte communal. Lors de cette introduction, plusieurs personnes ont souhaité d'emblée prendre la parole pour exprimer très clairement leur hostilité à la réalisation de ce projet et au fait de construire sur le site. Les personnes qui ont pris la parole en public ont axé l'atelier sur l'expression de l'opposition au projet. Les personnes qui n'ont pas souhaité prendre la parole ont pu remplir le questionnaire proposé pour cela et y écrire également librement leurs remarques et points de vue.

De nombreux échanges ont eu lieu à propos du rejet de la réalisation de ce projet. Les habitants qui se montrent hostiles à sa réalisation ont avancé les arguments suivants :

- nous n'étions pas au courant lors de notre achat qu'un projet serait réalisé en face de chez nous
- nous ne souhaitons pas avoir des constructions en face de chez nous et on peut construire ailleurs
- les élus ne nous ont pas tenus informés de ce projet
- le projet va accroître les problèmes de circulation dans le secteur

Il a donc été rappelé que :

- l'objectif de cet atelier est bien d'avancer sur la définition, les caractéristiques et les orientations du projet mais non pas de remettre en question sa réalisation dans la mesure où celle-ci est actée dans les documents d'urbanisme locaux depuis de nombreuses années .
- L'atelier repose sur la participation constructive des habitants. Il s'agit d'intégrer les remarques et les idées des habitants au projet dans la mesure du possible.

Néanmoins, les discussions par petits groupes qui ont pu être menées avec les différents représentants des bureaux d'études ont permis de recueillir des éléments ponctuels et les principales craintes sur l'impact d'un tel projet.

Les problèmes existants ont pu également être abordés.

1er thème de l'atelier : Habiter à Veauche (point fort/point faible)

Les principaux échanges ont porté sur l'équilibre général du territoire. Plusieurs personnes s'interrogent sur la nécessité de construire dans la zone et sur la pertinence du programme de l'opération. Plusieurs personnes estiment que construire à cet endroit n'est pas pertinent par rapport au développement global du territoire.

« Aujourd'hui il n'y a pas d'autres endroits où l'on pourrait construire? »

- Les zones sont prévues bien en amont dans les documents cadres. La ZAC des Murons 2 est en projet depuis plus de 10 ans. Elle se trouve dans la continuité de la ZAC des Murons 1 dans un secteur qui concentre de nombreuses entreprises. Les documents d'urbanisme règlementaire tels que le SCOT et le PLU donnent les grandes orientations et les secteurs sur lesquels l'urbanisation est projetée.

« Vous pouvez construire sur 75% de la zone ? Sans contrainte ? Est il possible de construire des logements proches de l'aéroport ? »

- Il y a aujourd'hui des contraintes de hauteur de construction liées au Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport.
- Le PEB nous contraint également sur le type de programme. La réalisation de logement n'est possible que dans le nord ouest du secteur. Dans le secteur plus proche de la piste, le long de la piste il ne peut y avoir que des activités.

2 ème thème de l'atelier : La circulation.

Le sujet de la circulation inquiète les habitants qui craignent une augmentation du trafic lié à l'arrivée du projet.

Il existe des habitations dans la zone des prairies et des loges, un certain nombre de poids lourds passent par la rue de l'industrie. Nous ne souhaitons pas avoir plus de trafic PL dans les zones pavillonnaires, c'est le risque surtout les pl qui partent vers Roanne.

- Le tissu urbain existant souffre des conflits d'usages entre la fonction résidentielle du quartier et sa vocation d'activité. Aujourd'hui tout le trafic des véhicules se rendant vers le secteur de la rue Gutenberg passe forcément par le tissu résidentiel existant depuis le Chemin des Granges.
- Le projet prévoit la réalisation des deux nouveaux accès à la rue Gutenberg depuis la ZAC des Murons 1. Ceci va donc permettre d'augmenter les accès aux sites et de déconcentrer le trafic qui existe aujourd'hui sur plusieurs axes. L'entrée principale du secteur d'activité se fera par la ZAC des Murons 1 et elle ne sera plus le Chemin des Granges comme cela est le cas aujourd'hui.
- La circulation liée au projet ne peut pas être absorbée dans le tissu pavillonnaire existant. La question de la circulation a été centrale dans la mise en œuvre du projet. Nous avons structuré le réseau viaire du futur quartier de façon à préserver les tissus urbains existants au maximum du trafic automobile lié à la création du secteur. Les accès et notamment pour les poids lourds sont prévus dans le projet. Les BET VRD vont chiffrer le coût des voiries ainsi que le franchissement des bassins.

« Votre zone ne sert à rien s'il n'y a pas les ponts. Que se passe-t-il si les franchissements ne sont pas réalisés ? »

- Le projet a été conçu et calibré sur la base de la réalisation de ces franchissements. Le site est desservi par le sud. Ce qu'on veut faire c'est éviter que tout le trafic passe par la zone pavillonnaire.
- Dans le processus de projet nous devons faire une étude d'impact pour mesurer les incidences du projet sur l'environnement ainsi que sur les contextes urbains des tissus résidentiels existants. Nous avons dessiné un projet cohérent du point de vue de la voirie qui répond aux problématiques de circulation existantes. Les franchissements des bassins pour permettre l'accès de la zone par le giratoire existant sur la RD sont indispensables au bon développement du projet et à la préservation des tissus urbains existants.

« Vous n'avez pas mis le sens interdit des poids lourds qu'ils ne respectent même pas ».

- Vous avez entièrement raison et nous ajouterons le sens interdit.

« Ca sert à rien ces sens interdit. Ils ne les respectent pas. Ils passent quand même ».

- L'idée est de filtrer les poids lourds pour que ce soit les gens qui accèdent à leur logement et non les poids lourds qui y passent.

« De toute façon vous ne serez pas là quand le projet va sortir. Quand notre patrimoine ne vaudra plus rien.

C'est vous qui allez écrire le projet. Sauf que c'est les élus qui vont le décider ».

« Savez-vous que c'est marécageux ? »

- D'après l'étude géotechnique, le sol est très peu perméable, aucun ouvrage d'infiltration n'est prévu. Le système de rétention, est un bassin à ciel ouvert, végétalisé et capable de stocker une pluie centennale, protection maximale pour vos pavillons. Un groupe de pompage sera installé en fond de bassin pour vidanger l'ouvrage lors des phénomènes pluvieux. Ces eaux seront acheminées au bassin existant des Murons.
- Des études de sol ont été réalisées pour connaître la capacité des sols à absorber l'eau. En fonction des ouvrages et des aménagements paysagés seront pensés. Il y a des fossés existants sur le site qui seront conservés ou agrandis. Sur certaines franges nous sommes sur des retraits de 15 mètres sans busage des fossés. Les fossés seront végétalisés. C'est un moyen de protection de vos pavillons.

« On vient de nous imposer la mise aux normes de nos systèmes d'assainissement (non collectif) de nos pavillons, en 2014, il s'agit de micro station avec un rejet au fossé à 35 mètres. Comment allez-vous faire ? »

- Actuellement il n'y a pas de réseau collectif à proximité pour vous raccorder. Avec le projet il y aura un réseau, et vous devrez vous raccorder dans un délai de 2 ans. Une boîte de branchement sera prévue en limite de propriété.

« Nous avons entendu parler de projets de requalification de la rue Robert Schuman, il est prévu de casser les trottoirs ? qu'en est-il ?

De même, il est envisagé de réaliser des trottoirs sur la rue de l'industrie ? sur l'emprise des propriétés privées. »

- Cette rue est en dehors du secteur de projet. Nous allons nous rapprocher des services de la commune pour vous renseigner.

« Le chemin des granges est très détérioré du fait du trafic de la zone des Loges, est-il prévu de réaliser des travaux ? »

- La rue est en dehors du secteur de projet. Nous allons nous rapprocher des services de la commune pour vous renseigner.

« Le panneau de sens interdit de la rue Gutenberg n'est jamais respecté !!! »

- Oui, beaucoup de personnes nous l'ont déjà mentionnés.

« Nous avons entendu parlé qu'une entreprise de concassage doit venir s'implanter sur le secteur, qu'en est-il ? »

- Nous ne sommes pas au courant, nous allons nous renseigner.

« Il y a un vrai problème de sécurité sur le lotissement des granges, pas de trottoir !!! »

« Il est préférable de proposer la desserte des futurs logements par la zone d'activités où les voiries seront mieux adaptées, plutôt que d'augmenter le trafic des voitures rue Robert Schuman. Le trafic aujourd'hui est déjà saturé aux heures de pointes. »

« Il faudrait avoir un plan de circulation à l'échelle du quartier, le passage au rond-point du Château d'eau est déjà difficile. »

« Ne craignez-vous pas un délestage par la zone des Murons pour éviter le rond-point ? »

« Il faut diminuer le % de logement social. »

- [Le programme détaillé des logements n'a pas encore été décidé, néanmoins nous devons proposer des produits différents pour l'ensemble des habitants.](#)

3^{ème} thème de l'atelier : Le traitement de franges

Certaines personnes se plaignent de la trop grande proximité du projet avec les constructions existantes.

Le projet propose de traiter les franges en intégrant des espaces de transition entre le projet et les tissus pavillonnaires existants. Sur la partie nord ouest, il est prévu de réaliser un ouvrage de gestion des eaux pluviales. Cet ouvrage qui sera paysagé permettra une transition entre les maisons existantes et les futurs logements.

Certaines personnes trouvent que la transition au nord du projet entre tissu existant et futures constructions est mal traitée et qu'il faut laisser plus d'espace. De la même manière, plusieurs personnes trouvent que la transition est trop ténue sur la frange ouest du quartier.

Demande de visite sur site en présence des riverains

Demande d'atelier avec les propositions d'aménagement et les réponses aux questions posées.

Conclusions :

Au regard du déroulé de l'atelier et afin de poursuivre une démarche de concertation efficace, il sera proposé aux élus de poursuivre la concertation par la tenue d'atelier en petit groupe pour présenter en détail les propositions d'aménagement affinées et les réponses aux questions posées